



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°11/2024

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 29 Février 2024

Séance du 07 Mars 2024

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire.

Mme Maryse GOUJON Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 07 Mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL (arrivé à 18h42) - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - M. Michel DURANTY - Mme Renée BERNADINE (départ à 20h04) - M. Olivier BERISSON (arrivé à 18h38) Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations : - Mme Ketty MARIE-LUCE à Mme Huguette DELEM
- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL

Étaient absents (es) : - Mme Linsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Annie GROS-DUBOIS

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Maryse GOUJON est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

EXTRAIT N°11/2024

Le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3500 habitants. Ce débat représente également une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités car il permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité et d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal en vigueur, notamment son article 5,

Vu l'avis rendu par la commission des finances en date du 26 février 2024,

Entendu le rapport sur les orientations budgétaires 2024 présenté,

=====

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS : 24 VOIX POUR,
1 VOIX CONTRE (M. Olivier BÉRISSON)**

1. **DECIDE** de prendre acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2024 et de l'organisation d'un débat sur ce thème (Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 joint à la présente délibération).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h16. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Espirit, le **07 mars 2024**



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Maryse **GOUJON**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du Marin le



Fred Michel **TIRAULT**